

# INSCRIPTION « RANDONNÉE » 2026/27



Responsable Mauricette DUVAL : 06.82.13.49.98

1 sortie chaque 1<sup>er</sup> mercredi du mois à 13h30 (demi-journée) : Reprise le 02 septembre 2026

1 sortie chaque 3<sup>ème</sup> dimanche du mois à 9h00 (la journée) : Reprise le 20 septembre 2026

1 sortie lointaine en mai (1 semaine – hors ponts) : *financement hors cotisation.*

Justificatifs à joindre :

☐ Responsabilité civile-accident

☐ Certificat médical

## PERSONNE INSCRITE :

NOM : .....

PRÉNOM : .....

DATE DE NAISSANCE : ...../...../...../

ADRESSE : .....

CODE POSTAL : ..... VILLE : .....

☎ Téléphone PORTABLE : .....

@ Adresse mail : .....

L'adhésion annuelle au Foyer rural contribue à son fonctionnement et vous couvre en cas d'accident.

## Tarif adhésion (1 seule carte par famille) :

☐ 10 € Famille\* Champcueil

☐ 16 € Famille\* autres communes

**CARTE D'ADHESION N°:** .....

☐ Déjà acquittée

Au nom de .....

Pour l'activité .....

## Tarif : COTISATION

☐ 20 € en individuel ou 30€ en couple

## ☞ CARTE et COTISATION réglées par :

☐ Chèque  à établir à l'ordre du Foyer Rural

☐ Espèces

☐ Virement

☐ CB sur le site HELLO ASSO

☐ Coupons ANCV complétés

## ☐ JE SOUHAITE UNE FACTURE

Je soussigné(e) ..... accepte le droit à l'image et certifie avoir pris connaissance du règlement intérieur.

Date et signature : .....

### **Droit à l'image**

Je suis informé(e) que le FOYER RURAL DE CHAMPCUEIL, 4 rue Royale, 91750 Champcueil, peut réaliser des photographies, vidéos ou captations lors des cours et événements auxquels je participe ou auxquels mon/mes enfant(s) participe(nt). Ces images pourront être utilisées pour promouvoir les activités du Foyer Rural sur son site internet, ses réseaux sociaux et tout autre support de communication, sans contrepartie financière.

- ☐ **J'autorise l'utilisation de mon image et/ou de celle de mon/mes enfant(s).**
- ☐ **Je n'autorise pas l'utilisation de mon image et/ou de celle de mon/mes enfant(s).**

### **Responsabilité des parents**

Les parents ou représentants légaux sont responsables de l'accompagnement de leur(s) enfant(s) mineur(s) jusqu'au lieu d'activité et à l'issue du cours. Ils doivent s'assurer que le cours est maintenu et venir chercher leur enfant à la fin de celui-ci. Toute absence doit être signalée au responsable de section, à l'enseignant ou au Foyer Rural. La responsabilité du Foyer Rural ne saurait être engagée si un enfant est laissé sans surveillance avant le début ou après la fin de l'activité, ou en cas d'annulation du cours.

### **Certificat médical**

Pour les activités sportives, la présentation d'un certificat médical n'est plus systématiquement obligatoire pour obtenir ou renouveler une licence ou participer à une compétition. Les conditions sont fixées par la fédération sportive concernée. Lorsque le certificat médical n'est pas exigé, un questionnaire de santé « QS-Sport » peut être demandé. Pour les disciplines présentant des contraintes particulières, un certificat médical reste obligatoire. Il appartient à chaque adhérent de vérifier les conditions applicables à sa discipline auprès de la fédération concernée. Plus d'informations : [Ministère des Sports – Le certificat médical pour le sport](#)

**Je soussigné(e)..... atteste avoir pris connaissance  
de l'intégralité des informations ci-dessus et en accepte les termes.**

**Fait à ..... Le ...../...../.....**

**Signature :**